

DETEC - OFEV
Office fédéral de l'Environnement
3003 Berne
Polg@bafu.admin.ch

Berne, le 19 janvier 2018

Prise de position de l'ATE Association transports et environnement Modification de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Chères Mesdames, chers Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir invités à participer à cette consultation et nous vous volontiers envoyons nos remarques sur le projet en question.

Comme l'a démontré la question du transport de chlore par rail, il y a un conflit d'usage entre nécessité de protéger la population et de réaliser les objectifs prônés par la LAT, notamment de densification à proximité des infrastructures de transport. Le traitement de la problématique du chlore, avec notamment des mesures réduisant le risque et permettant ainsi la densification à proximité des points problématiques doit servir de référence dans le domaine.

À l'avenir le nombre de situations conflictuelles est destiné à augmenter, notamment par la conversion, l'urbanisation et la densification de friches ferroviaires ou industrielles. Il est donc de plus en plus nécessaire d'intervenir dans ce domaine. La coordination en amont permet d'identifier de façon anticipée les possibles situations de conflits et, le cas échéant, d'étudier les mesures qui peuvent être adoptées afin de réduire le risque à un niveau acceptable.

Le présent projet mis en consultation répond ainsi à un réel besoin et nous approuvons les propositions de modification telles que mises en consultation. Nous souhaitons tout de même que, tout en respectant l'autonomie cantonale, des lignes guides soient édictées afin d'indiquer aux cantons une procédure standardisée, notamment sur la façon de donner des renseignements aux maîtres d'ouvrages. Nous saluons en revanche les efforts prodigués par l'OFEV afin d'élaborer des critères qui permettront aux maîtres d'ouvrage d'identifier les projets de constructions qui pourraient rentrer en conflit avec l'OPAM.

Nous vous remercions pour votre attention et pour la prise en considération de notre prise de position.

Meilleures salutations

ATE Association transports et environnement



Filippo Rivola
Coordinateur Politique des Transports

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne
tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.ate.ch, ate@ate.ch